

(A)

(N° 55.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 29 MAI 1907.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les Budgets pour l'exer- cice 1907.

*(Voir les nos 139 et 140, session de 1906-1907, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. ALLARD, Président ; HANREZ, Vice-Président ; DELANNOY,  
CAPPELLE et MESENS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement sollicite de nouveaux crédits provisoires à valoir sur  
les Budgets de l'exercice 1907.

L'Exposé des motifs, joint au Projet de Loi, justifie parfaitement les  
propositions faites au Parlement.

La Chambre des Représentants a voté le Projet de Loi en séance du  
24 mai 1907, par 59 voix contre 35 et 14 abstentions.

Un membre proteste contre l'abus des crédits provisoires.

« Il rappelle que l'honorable M. Descamps, comme président de la Com-  
mission des Finances, s'est élevé déjà contre cet abus en faisant observer  
que les crédits provisoires ne sont justifiés que pour permettre la continua-  
tion de l'examen des Budgets, alors qu'actuellement ils ont pour effet de  
supprimer cet examen.

La discussion des Budgets est de plus en plus tardive et de plus en plus  
incomplète. En fait, ils sont votés quand les crédits sont déjà, pour la plus  
grande partie, engagés.

Il est temps de revenir à une plus saine pratique du régime parlementaire.»

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, par 3 voix contre 2,  
d'adopter le Projet de Loi.

*Le Rapporteur,*  
EDMOND MESENS.

*Le Président,*  
ALLARD.